



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

Secrétaire général
Generalsekretär
Secretary General

NOT-21038
08.10.2021

Original : EN

**AUX ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OTIF
ET AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

Publication d'une modification et d'addendas aux « Lignes directrices sur les actes de traité au titre de la COTIF »

Le Secrétaire général de l'OTIF est le dépositaire de la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF). En 2017, le Secrétaire général a publié les « Lignes directrices sur les actes de traité au titre de la COTIF » préparées par le département juridique afin de faciliter et accélérer les procédures nécessaires à l'entrée en vigueur des modifications à la Convention et ses appendices et à la prise d'effet des autres actes de traité.

Afin de clarifier certaines autres pratiques et exigences dépositaires, le département juridique a préparé :

- l'addenda 1 aux « Lignes directrices sur les actes de traité au titre de la COTIF », concernant les lignes maritimes et de navigation intérieure ;
- l'addenda 2 aux « Lignes directrices sur les actes de traité au titre de la COTIF », concernant l'adhésion à la COTIF 1999 avec une réserve d'application des RU CIV et/ou RU CIM à une partie seulement du réseau ferré de l'État membre ;
- une modification et l'addenda 3 aux « Lignes directrices sur les actes de traité au titre de la COTIF » concernant les textes authentiques et les copies certifiées conformes de la COTIF 1999 et de ses modifications.

Les documents sont publiés sur le site Internet de l'OTIF sous [Textes de référence](#) > [COTIF 1999](#), partie « Dépositaire ».



(Wolfgang Küpper)
Secrétaire général

Annexes